

Les chasseurs saint-fortais devront participer aux frais des chemins floiracais

FLOIRAC. Lors du dernier conseil municipal, Bernard Laumonier a évoqué les dissonances que connaît la commune avec les chasseurs de l'Aica de Saint-Fort.

Lundi 29 janvier, Bernard Laumonier a réuni le conseil municipal, avec peu de délibérations à l'ordre du jour. Après avoir échangé sur le sujet, les élus ont décidé de transférer au Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural (Sdeer) la compétence optionnelle concernant les infrastructures de recharge des véhicules électriques et hybrides rechargeables. Cette compétence comprend la mise en place d'un service avec la création, l'entretien et l'exploitation de telles infrastructures, l'exploitation pouvant comprendre l'achat d'électricité.



Les marais de Saint Romain sur Gironde utilisés par les chasseurs de Saint-Fort-sur-Gironde. © J-M.F.

Des dissonances qui durent avec l'Aica Saint-Fort

Le dossier suivant, suivi de près par l'édile depuis son élection, pourrait trouver sa conclusion dans la décision prise par le conseil municipal lors de cette réunion. Il s'agit d'un conflit avec l'Association intercommunale de chasse agréée (Aica) de Saint-Fort-sur-Gironde. Ses membres chassent sur les marais de Saint-Romain-sur-Gironde

depuis de nombreuses années et leur Acca (association de chasse communale agréée) s'est transformée en A.I.C.A pour pouvoir continuer à y prétendre.

Cependant depuis le 1^{er} janvier 2018, la commune de Saint-Romain-sur-Gironde a fusionné avec Floirac et dépend donc maintenant de sa municipalité, or les chasseurs floiracais ne sont pas acceptés par l'Aica

saint-fortaise pour venir traquer le gibier sur les marais de Saint-Romain. Bernard Laumonier a essayé à maintes reprises de trouver un arrangement avec les chasseurs de Saint-Fort, mais sans succès, ces derniers s'arc-boutant sur les décisions du passé. Le maire a expliqué aux membres du conseil municipal, que l'entretien des chemins communaux

coûte pas mal d'argent à la municipalité, notamment à travers la participation au Fonds des marais à hauteur de 2000 euros, mais aussi par le nettoyage et le broyage des bordures par les services techniques, avec beaucoup d'heures des fonctionnaires et l'usage de gasoil par les tracteurs.

Quelle réponse des chasseurs ?

Il a complété son intervention par le fait que l'Aica utilise les chemins de Saint-Romain, en 4x4 et autres véhicules de transport de chiens pour leurs battues au gros gibier. S'appuyant sur le fait que l'ASCGE, une autre association de chasse, participait financièrement à l'entretien des chemins des marais de l'estuaire, il a donc trouvé naturel de proposer aux élus de demander à l'Aica de Saint-Fort-sur-Gironde une participation annuelle à hauteur de 1 500 euros. Le conseil municipal a décidé de voter à l'unanimité. Les élus attendent maintenant la réaction des chasseurs. ■

J-M.F.